

Professeur stagiaire jusqu'à l'épuisement...

Posté le mercredi 23 mars 2011

Voudrait-on licencier les stagiaires qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Un exemple parmi tant d'autres.

Stéphanie(*) est PE stagiaire en poste depuis la rentrée de septembre dans une école élémentaire urbaine de 6 classes.

"J'ai passé les vacances de février à cauchemarder sur la reprise" confie-t-elle. "J'essaye de tenir compte des conseils et des critiques qui me sont donnés et qui sont dans les nombreux rapports mais à chaque fois on me trouve quelque chose qui ne va pas. J'ai l'impression que je n'y arriverai jamais".

Pourtant Stéphanie ne ménage pas sa peine. *"Je travaille le matin, le soir, même à la pause de midi. Il y a quelques semaines, j'étais tellement épuisée que mon médecin m'a prescrit un congé".*

Voilà les conséquences de la "mastérisation" que connaissent tous les stagiaires sous une forme ou une autre.

Comment demander à des jeunes professeurs d'être performants sans aucune formation ?

Comment "analyser sa pratique" comme le demandent les inspecteurs alors qu'à aucun moment les moyens ne sont donnés ?

Comment rester serein lorsque les visites sont souvent vécues comme une pression plutôt qu'une aide ?

Le SNUDI FO le dit clairement : **les stagiaires ne sont pas responsables de cette situation.** C'est leur avenir professionnel qui se joue.

Des mesures d'urgence sont nécessaires :

- Allègement de service : un seul jour de classe, le reste pour la formation ;
- Pas de harcèlement ;
- Aucun licenciement pour cause "d'insuffisance pédagogique".

Le SNUDI FO invite les professeurs stagiaires à s'adresser au syndicat en cas de difficulté. Ses délégués peuvent intervenir auprès des autorités pour défendre les revendications et les dossiers personnels.

Grenoble le 22 mars 2011
Martine Jarry

(*) Nous avons changé le prénom

n°225 mars 2011

SOMMAIRE

p.1 : Editorial

p.2 : Les conséquences de la réforme. Réunion syndicale

Dépôt légal : à parution - Rédaction : SNUDI-FO, Bourse du Travail, 38030, Grenoble cedex 2 (04 76 40 69 29) - ISSN : 1145.9603 - CAPPAP : 1014 S 07 134
Directeur : Yves GERIN-MOMBRUN - Mensuel (10 n°/an) - Imprimé à l'UD-FO, Grenoble

Les enseignants titulaires, les stagiaires n'ont pas à faire les frais de la réforme de la mastérisation

Les conséquences de la mise en place de la mastérisation du concours et de la formation se font cruellement ressentir.

Cette situation impossible, dont ni les titulaires, ni les stagiaires ne sont responsables, est la conséquence directe de la mastérisation qui permet, avec la suppression de la formation initiale, de procéder à des milliers de suppressions de postes (3870 emplois de fonctionnaires stagiaires et 3577 postes au concours de recrutement PE en 2011).

Le SNUDI-FO n'a cessé d'alerter les autorités, aussi bien au niveau départemental, qu'au niveau national, sur les conséquences désastreuses pour les personnels (stagiaires comme titulaires) que l'on tente de diviser !

Le SNUDI FO avec la FNEC-FP FO, a toujours revendiqué l'abandon de la mastérisation

En tout état de cause, face à cette situation intolérable, des mesures d'urgence garantissant les droits des enseignants titulaires et stagiaires doivent être prises.

C'est le statut de tous les personnels qui est en jeu :

Le temps de formation doit être compté dans le temps de service.

Le droit des stagiaires à bénéficier d'une véritable formation doit être rétabli.

Le SNUDI-FO qui refuse d'opposer les différentes catégories d'enseignants, invite les collègues qu'ils soient titulaires ou stagiaires à se réunir avec Force Ouvrière afin d'organiser, auprès des inspections académiques, des démarches pour défendre ces revendications.

Ce deuxième trimestre est décisif.

C'est l'avenir professionnel des stagiaires qui est en jeu.


Réunion syndicale "spécial stagiaires"

Mercredi 13 avril 2011, 14h30


Bourse du Travail de Grenoble

(près de Grand Place)

Pour nous joindre :

 SNUDI FO, Bourse du Travail,
Avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2

 04.76.40.69.29

 snudifo38@free.fr

Un document
"SPECIAL STAGIAIRE"
à consulter sur

www.snudifo38.com